

## 82. — INDUCTION ET GÉNÉRALISATION

I. — **Identité** : les lois de la nature ne font qu'exprimer des rapports généraux entre des termes. Les lois **physiques** expriment des rapports de **succession** entre des **phénomènes** ; les lois **biologiques**, des rapports de **coexistence** entre des **caractères** ou **qualités d'êtres**. On appelle **induction** l'opération par laquelle l'esprit découvre les idées générales dans les *faits* singuliers ; on nomme **généralisation** l'opération par laquelle l'esprit découvre les idées générales dans les *êtres* singuliers. Ces deux opérations vont du *singulier* au *général*, du *passager* au *permanent*, de l'*accidentel* à l'*essentiel* ; elles sont précédées d'opérations diverses (*comparaison, abstraction, jugement, raisonnement*) qui les préparent ; mais au fond elles sont *identiques*, car leur acte propre c'est d'être une *intuition* qui découvre l'*essence* des choses, c'est-à-dire ce qu'il y a de *permanent* et de *général* à travers la *mobilité* et la *singularité* des phénomènes et des qualités (\*).

II. — **Fondement commun** : dans les deux cas le problème posé est le même : comment peut-on, de la succession invariablement constatée entre certains phénomènes, passer à l'idée générale de successions indéfiniment semblables ? Comment peut-on, de la coexistence de certains caractères, passer à l'idée générale de coexistences indéfiniment semblables ? Bref, quelle raison légitime, en dernière analyse, le passage du *singulier* au *général*, d'un cas à tous ? Pourquoi peut-on dire : La chaleur dilate les corps. L'homme est un animal vertébré, mammifère, bimané ? C'est que, selon la doctrine d'Aristote, l'esprit a précisément la

(\*) FOSSERIVE, *Généralisation et induction*, Revue philosophique, T. XII, 1895, p. 353 et p. 310 et s. — RINOT, *Enquête sur les idées générales*, Rev. phil. T. XXXII, p. 377 et s. *Evolution des idées générales*. — NOEL, *Noms et concepts*, Revue philo. T. XXXI, p. 463 et s. — PIAT, *L'Idée*. — GARDAIR, *La connaissance*. — PEILLAUBE, *Les Concepts*.

faculté de discerner l'essentiel de l'accidentel par abstraction intuitive. Or l'essence des choses est invariable. Donc quand l'esprit a découvert, soit entre deux êtres (vg. deux hommes), soit entre deux phénomènes (vg. chaleur et dilatation) un rapport essentiel, ce rapport (les essences étant invariables) peut être étendu à tous les êtres ou phénomènes de la même espèce. En dernière analyse, c'est donc le principe de l'**invariabilité des essences** qui est le **fondement commun** de l'induction et de la généralisation.

III<sup>e</sup> SECTION

## L'ANALOGIE

On peut étudier l'analogie comme l'hypothèse, dont elle n'est qu'une forme spéciale, au point de vue **psychologique** et au point de vue **logique**. L'analogie se ramène au genre d'hypothèses qui portent sur le *terme inconnu d'une loi* (cause ou effet) ; elle se résout en deux opérations : la *supposition d'une ressemblance* provoquée par l'*aperception d'une ressemblance*. Analyser cette aperception, montrer qu'elle résulte d'une association d'idées par ressemblance, c'est faire la **psychologie** de l'analogie (PSYCH. 128, § B). Considérer la seconde opération (*supposition d'une ressemblance*) dans ses rapports avec la première (*aperception d'une ressemblance*), c'est examiner l'analogie à titre de raisonnement, c'est en faire la **logique** (\*).

## 83. — DÉFINITIONS ET ESPÈCES

Par analogie on entend tantôt une **propriété des choses**, tantôt une **opération de l'esprit**.

(\*) LALANDE, *Lectures de philosophie*, chapitre sur l'analogie. — LAVOISIE, *Exposition du système solaire*, L. V. — S. MILL, *Système de logique*, L. III, ch. XX. — HABES, *Logique*, ch. XV.

I. — **Analogie réelle** : comme propriété des choses, l'analogie est un *degré de ressemblance*. La ressemblance peut être : a) **Absolue** : alors c'est l'**identité**; b) **Relative** : alors c'est l'**analogie**. L'analogie est donc une *ressemblance mêlée de différence*, une ressemblance partielle.

**Espèces** : l'analogie réelle est de deux sortes :

1<sup>o</sup>) Ressemblance de nature entre les objets, les termes qu'on compare.

2<sup>o</sup>) Ressemblance des rapports entre objets de *nature différente*. C'est là le sens strict et primitif du mot analogie : vg. la trachée d'un insecte, la branchie d'un poisson, le poumon d'un mammifère sont des organes très différents ; mais ils ont entre eux une ressemblance de *rappports* : ils se ressemblent par leur *fonction*.

**Remarques** : 1<sup>o</sup>) quand le rapport de ressemblance est un rapport de *position* et de *connexion* avec d'autres organes, l'analogie prend le nom d'**homologie** ; vg. le bras et la jambe de l'homme sont des membres *homologues*.

2<sup>o</sup>) L'analogie *mathématique* consiste de même dans une ressemblance de *rappports* : vg.  $\frac{4}{2} = \frac{6}{3}$  ; les chiffres sont différents mais ils sont dans le *même rapport*.

3<sup>o</sup>) Il y a aussi des *métaphores par analogie* : vg. ailes d'un navire ; les voiles d'un navire ne sont pas identiques à des ailes, mais on retrouve la *même relation* de fonction ; ce que les ailes sont à l'oiseau pour le vol, les voiles le sont au navire pour la marche (!).

II. — **Analogie psychologique** : comme opération de l'esprit, c'est un *raisonnement* par lequel on conclut d'une ressemblance observée à une autre ressemblance qu'on ne voit pas ; vg. de la ressemblance des organes sensitifs chez l'homme et chez l'animal on infère la ressemblance des sensations. On constate entre deux faits une ressemblance partielle : vg. similitude de l'organisme sensitif (c'est l'aperception de l'analogie entre les choses) ; puis on l'*étend* (c'est l'analogie *psychologique*) à un cas nouveau : similitude des sensations. Tels sont les rapports entre l'analogie, propriété des choses, et l'analogie, procédé de l'esprit.

(1) G. LOMBARD, *Théorie des Belles lettres*, t. III, ch. v, § 2 ; t. II, ch. iv, § 2.

#### 84. — FORMES DE L'ANALOGIE

L'analogie, comme procédé de l'esprit, peut être *spontanée* ou *réfléchie*.

A. — **Analogie spontanée** : c'est d'ordinaire spontanément que l'esprit passe, par analogie, d'un cas à un autre cas. Alors l'esprit va du *particulier* au *particulier*, mais ce n'est pas un raisonnement, comme le soutient S. Mill (Ps. 137, § C), c'est une simple **association d'idées**. Voici, vg. un fait A qui présente trois caractères : *a b c*. L'idée totale de A, se composera donc de trois idées partielles *a b c*, lesquelles sont associées entre elles. Un nouveau fait B s'offre à moi avec deux des caractères précités *a b*. La notion complexe de B comprend par conséquent les deux idées partielles *a b*. Mais les idées *a* et *b* sont déjà associées avec l'idée *c*. Donc, quand l'expérience ramènera dans mon esprit les idées *a* et *b*, elles lui suggéreront, en vertu de l'association contractée, l'idée *c*. Par là même je serai conduit à admettre que cette troisième idée *c* fait aussi partie de l'idée totale de B, que partant ce nouveau caractère appartient au fait B comme au fait A. Mais il n'y a là qu'un semblant de raisonnement, parce qu'il n'y a pas *aperception* de *rappports*. C'est une « simple consécution », opération dont les animaux mêmes sont capables (157, A, § I, D).

B. — **Analogie réfléchie** : quand c'est en vertu d'un *raisonnement* que nous passons d'un cas à l'autre par suite d'une ressemblance observée. Soient les deux objets A et B ; on constate dans le premier la présence des caractères *a b c* ; si l'on vient à constater aussi dans B la présence des mêmes caractères *a b*, l'analogie consistera à *inférer* dans B la présence du caractère *c*. De la ressemblance observée entre les deux objets A, B, sous le rapport des caractères *a b* (faits particuliers), j'infère qu'une ressemblance existe aussi entre les deux objets sous le rapport du caractère *c* (fait particulier).

**Exemple** : la terre est une planète, elle a une atmosphère, il y a en elle des alternatives de jour et de nuit, des variations de

saison ; elle a des habitants. Mars est aussi une planète ; on y remarque la présence d'une atmosphère, des alternatives de jour et de nuit, des variations de saison ; on en conclut que cette planète est aussi habitée. Il semble donc que l'analogie va du *particulier au particulier* et que S. Mill a raison d'en faire une espèce de raisonnement distincte de l'*induction* qui va du particulier au général ; et de la *déduction* qui va du général au particulier. Mais ce n'est là qu'une apparence.

**Nature** : en réalité l'analogie est une *déduction fondée sur une induction préalable* ; elle va donc du particulier au particulier, mais en passant par le général. C'est un raisonnement complexe : 1°) **Induction** : dans le cas A, on a constaté un rapport causal entre *a* et *b* et *c* ; on en conclut par *induction* que si *a* et *b* ont produit *c* dans le cas A, ils le produiront toujours dans les mêmes circonstances, parce qu'une même cause produit toujours les mêmes effets. 2°) **Déduction** : on conclut par *déduction* que si *a* et *b* doivent toujours produire *c*, ils le produiront aussi dans le cas B ; c'est ainsi qu'on attribue aussi à B le caractère *c* trouvé dans A.

Analogie	{	Induction	{	Les caractères <i>a b c</i> de A sont unis par un rapport causal ;
		Donc les caractères <i>a b c</i> sont liés entre eux par une loi.		
Déduction	{	Déduction	{	Les caractères <i>a b c</i> sont liés par une loi, c'est-à-dire sont liés entre eux nécessairement et universellement ;
		Donc <i>a</i> et <i>b</i> étant donnés dans B, <i>c</i> doit s'y rencontrer aussi.		

Il est manifeste que le raisonnement analogique implique, outre l'allégation du cas, *vg.* A, où l'on a constaté la présence des caractères *a b c*, la *preuve* ou du moins la *supposition* que ces caractères sont liés par une loi ; or c'est l'affirmation de cette loi, c'est-à-dire d'une liaison *nécessaire et universelle*, qui devient la majeure de la déduction analogique. C'est donc bien à tort que S. Mill prétend qu'il y a une troisième sorte de raisonnements,

l'analogie, qui irait du particulier au particulier. L'analogie *semble* aller du particulier au particulier ; en réalité elle va du particulier (P) au particulier (P), mais en passant par le général (G), puisqu'elle est une déduction appuyée sur une induction préalable :



**Variétés du raisonnement analogique** : il y en a trois principales. On peut conclure de la :

1°) Ressemblance des **moyens** à celle des **fins** : *vg.* c'est ainsi que Saint-Hilaire a mis en relief l'analogie qui existe entre le *bras* de l'homme, la *jambe* du quadrupède, l'*aile* de l'oiseau et la *nageoire* du poisson. L'*Anatomie comparée*, dont Cuvier a été le fondateur, repose sur des rapprochements de cette sorte.

2°) Ressemblance des **effets** à celle des **causes** : *vg.* C. Bernard remarquant que l'urine de lapins privés de nourriture était claire et acide comme l'urine des carnivores, au lieu d'être comme celle des herbivores, trouble et alcaline, en conclut que tout herbivore à jeun devient carnivore et se nourrit de sa propre substance.

3°) Ressemblance de **nature** à celle des **lois** ou des **qualités** : *vg.* les euphorbes comme sont vénéneuses ; on en conclut que telle espèce nouvelle le sera aussi.

## 85. — VALEUR DE L'ANALOGIE

## § A. — CAUSES D'ERREURS

L'analogie, étant essentiellement **hypothétique**, n'aboutit qu'à des **probabilités**. Il y a deux causes possibles de cette incertitude :

I. — **La première réside dans l'induction préalable** : la loi, fondement de l'inférence analogique, au lieu d'être démontrée, peut n'être que *supposée*.

II. — **La seconde réside dans la déduction** : même quand la loi est certaine, l'analogie reste *toujours* affectée d'incertitude, car elle conclut, non pas du même au même, c'est-à-dire en raison d'une identité, comme la déduction ordinaire, mais du semblable au semblable, c'est-à-dire en raison d'une similitude mêlée de *différence*. L'analogie conclut donc en vertu de certaines ressemblances et *malgré* certaines différences. En effet rien ne prouve que les différences, qui séparent les deux cas, (celui qui est le point de départ de l'inférence : vg. A avec les caractères *a b c* et celui qui en est l'objet : vg. B avec *a b*) n'annulent pas la loi qui régit les caractères *a b c*. Il s'ensuit par conséquent que *peut-être* elles empêchent *a b* de produire *c* dans B. La conclusion reste donc toujours *hypothétique*, car il n'y a certitude que dans le cas où les causes agissent dans des circonstances *identiques* ; et ici, précisément, il y a des *différences* qui peuvent entraver la loi. Bref, l'analogie est *toujours* incertaine à un premier titre : la différence des cas rapprochés. A cette cause essentielle d'incertitude *peut* s'en ajouter une seconde : celle qui résulte du caractère *hypothétique* de la loi. Ainsi : vg. deux plantes appartenant à la même famille ; on en conclut qu'elles ont les mêmes propriétés curatives. D'abord on n'est pas sûr qu'il existe une loi entre le fait d'appartenir à telle famille et celui d'avoir telles propriétés curatives ; — ensuite, en supposant l'existence de cette loi, on ignore si les différences, qui distinguent les deux plantes, ne

sont pas de nature à contrarier le fonctionnement de la loi. Quand les deux causes d'incertitude sont réunies, l'analogie est une déduction probable fondée sur une induction elle-même probable.

## § B. — DEGRÉS DE PROBABILITÉ

La probabilité des conclusions de l'analogie est :

1<sup>o</sup>) **En proportion directe** du nombre et de l'importance des **ressemblances constatées**.

2<sup>o</sup>) **En proportion inverse** du nombre et de l'importance des **différences constatées** ou **présumables**.

L'importance des ressemblances et des différences a pour mesure le degré probable de leur **influence**.

## § C. — VÉRIFICATION DE L'ANALOGIE

L'analogie n'aboutit qu'à des hypothèses. Comme toute hypothèse elle peut être **vérifiée directement** ou **indirectement**.

A) **Vérification directe** : l'incertitude pratique qui pèse toujours sur l'analogie, tant qu'elle reste elle-même, c'est-à-dire une ressemblance mêlée de différence, peut être levée *directement* soit :

I. — **Par l'expérience**, si l'on peut *constater l'existence* du caractère supposé par analogie. C'est ainsi que la découverte du *Paleotherium* est venue confirmer la justesse de la reconstruction de cette espèce, que Cuvier avait imaginée en raisonnant par analogie d'après la loi des corrélations organiques.

II. — **Par la transformation de l'analogie en déduction fondée sur une induction certaine** : a) la première cause d'incertitude provenant de l'*induction hypothétique* qui sert de base à la déduction, on écarte cette première cause si l'on réussit à *démontrer* la loi qui était simplement *supposée* : de la sorte la déduction a pour majeure cette loi certaine.

b) La seconde cause d'incertitude réside dans la *déduction* qui applique une même loi à des cas en partie semblables.

en partie différents. Cette seconde cause disparaît si les différences entre les deux cas sont parfaitement déterminées et si l'on prouve que ces différences ne peuvent faire obstacle à l'application de la loi; alors en effet on ne raisonne plus du semblable au semblable, mais de l'identique à l'identique; *vg.* on a établi par induction cette loi: *L'homme est mortel*. Sans doute je ne suis pas l'homme abstrait; j'en diffère ainsi que de l'homme concret, c'est-à-dire des individus vivants. Cependant je puis déduire avec certitude de cette majeure la conclusion suivante: *Donc je mourrai*, parce que je sais qu'aucune différence n'est capable d'entraver le fonctionnement de la loi.

B) **Vérification indirecte**: Par l'exactitude des conséquences déduites. Elle consiste à déduire les conséquences de l'hypothèse faite et à s'assurer de leur conformité avec la réalité. Mais cette preuve n'est rigoureuse que si l'on parvient à *exclure toute autre* hypothèse, c'est-à-dire à démontrer qu'aucune autre hypothèse ne peut rendre compte des faits. De ce que les ondulations du fluide aérien expliquent le son, les physiciens ont conclu par analogie que les ondulations d'un fluide impondérable, l'éther, pouvaient expliquer la lumière. La concordance des conséquences avec les faits donne à cette conclusion une très haute probabilité; mais ce n'est pas encore la certitude, car on n'a pas prouvé qu'aucune autre hypothèse ne puisse expliquer les propriétés de la lumière.

#### 86. — ANALOGIE, INDUCTION ET DÉDUCTION

On peut dégager de ce qui précède les rapports de l'analogie avec l'induction et la déduction. L'analogie *diffère* de l'induction et de la déduction par:

I. — **Le principe qui lui sert de base**: l'analogie va du *différent au différent* puisqu'elle applique une loi, soit supposée, soit démontrée, à des cas nouveaux qui se distinguent des premiers sur certains points. On peut formuler son principe ainsi: « Des raisons analogues, en tant que semblables, entraînent des conséquences semblables; en tant que différentes, des consé-

quences différentes ». Or ce principe autorise *deux conclusions* opposées. — L'induction et la déduction vont du *même au même*. La première a pour principe fondamental: « Dans les *mêmes* circonstances les *mêmes* causes produisent les *mêmes* effets ». La seconde: « Deux termes *identiques* à un *même* troisième terme sont *identiques* entre eux ». L'induction et la déduction reposent donc en dernière analyse sur le même principe, qui n'autorise qu'une conclusion: « Des raisons identiques entraînent des conséquences identiques ».

II. — **Sa marche**: l'induction va du *particulier* au général et la déduction du *général* au particulier. — L'analogie étant, prise dans son ensemble, une induction suivie d'une déduction, va du *particulier au particulier* en passant par le *général* (83, B).

III. — **Sa valeur**: l'induction est *théoriquement certaine* parce que d'abord elle va du *même au même*, en vertu de son principe et ensuite parce que ses méthodes, reposant sur la *parfaite exclusion* de tout antécédent qui n'est pas cause et de tout caractère qui n'est pas essentiel, sont, idéalement du moins, absolument rigoureuses (71). — La déduction est *théoriquement et pratiquement certaine*, d'abord parce qu'elle va du *même au même* comme l'induction et ensuite parce que les règles du syllogisme sont rigoureuses. — L'analogie, au contraire, est toujours *théoriquement et pratiquement hypothétique* (84, A); elle ne peut donner la certitude qu'en perdant sa propre nature, en devenant une induction ou une déduction proprement dite (85, C). Elle est *nécessairement incertaine*, parce qu'elle affirme le même de ce qui est simplement analogue, c'est-à-dire à la fois *semblable et différent*. Comme l'identité fait la force et la certitude de l'induction et de la déduction, ainsi la différence, qui se mêle à la ressemblance, fait la faiblesse et l'incertitude plus ou moins grande de l'analogie. L'analogie n'est donc en définitive qu'un cas du *calcul des probabilités* (1), car, en vertu même de son principe, elle comporte deux conclusions possibles.

(1) LAMONT, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, L. IV, ch. xvi, § 9.

## 87. — AVANTAGES ET DANGERS

## § A. — AVANTAGES DE L'ANALOGIE

I. — **Vie** : l'analogie est un raisonnement d'un emploi très fréquent dans la vie ordinaire. La plupart des jugements, que nous portons sur les autres, ont leur origine dans l'analogie.

II. — **Langues** : l'analogie explique la transformation d'un grand nombre de formes verbales (1).

III. — **Lettres** : c'est l'analogie qui est la source des comparaisons, des métaphores, des allégories, de la poésie même. Souvent le poète désigne les objets par le nom d'autres objets qui leur sont analogues ; il dit : *vg. le soir de la vie, le sommeil de la mort, etc* (2).

IV. — **Sciences physiques** : le raisonnement analogique fait le fond de la plupart des hypothèses : *vg. Priestley* suppose que toute combustion est une oxydation en raison de l'analogie qu'il remarque entre la rouille et les effets de la combustion. (Ps. 138, B). L'analogie n'est qu'un *cas particulier de l'hypothèse* (63). Dans les sciences physiques, le raisonnement analogique peut d'ordinaire être soumis au contrôle de l'expérience, et, l'hypothèse une fois vérifiée, il se transforme en induction (84, C).

V. — **Sciences naturelles** : l'*expérimentation* étant impossible pour déterminer les lois de coexistence des organes (79, B. 2°), l'hypothèse analogique ne peut être vérifiée par ce moyen ; c'est pourquoi l'analogie conserve dans ces sciences sa physionomie propre, c'est-à-dire qu'elle reste *hypothétique*, tant qu'un fait ne vient pas justifier la justesse du raisonnement analogique, comme la découverte du *Palæotherium* pour les inférences de Cuvier (84, A).

VI. — **Sciences morales** : a) en **Psychologie**, l'analogie

(1) V. HENRY, *Étude sur l'analogie en général et sur les formations analogiques de la langue grecque.*

(2) G. LONRAY, L. III, ch. v, § 2 ; L. II, ch. IV, § 2. — DARRESSETER, *La vie des mots.*

vient au secours de la méthode subjective ou réflexion : l'analogie est le fondement de nos jugements sur les autres, sur les animaux (Ps. 7, § B ; 251, II). — b) en **Histoire** et en **Politique** on use aussi du raisonnement analogique pour déterminer les causes des événements ou pour prévoir le résultat de tel système législatif, etc.

VII. — **Sciences métaphysiques** : pour concevoir la réalité du monde extérieur nous nous la représentons sur le type de la seule réalité, que nous connaissons immédiatement, du moi et de ses phénomènes ; c'est ainsi que nous transportons l'idée de cause, de substance, de fin, etc. dans le monde extérieur et que nous le construisons à notre image, en faisant les restrictions nécessaires (Ps. 187, § A. V). C'est cette idée qui fait le fond de la *Monadologie* de Leibniz. — Nous concevons aussi Dieu d'après nos propres qualités, mais, ici, en leur enlevant toute imperfection et en les sublimant jusqu'à l'infini. (Cf. *THÉOLOGIE RATIONNELLE*).

## § B. — DANGERS DE L'ANALOGIE

On peut les envisager au point de vue :

I. — **Moral** : les jugements téméraires, portés sur nos semblables, ont souvent pour causes des analogies apparentes ou superficielles, que nous transformons en identités réelles. C'est ainsi que nous leur prêtons nos motifs d'agir : « On mesure les autres, dit le proverbe, à son aune ».

II. — **Littéraire** : nombre de comparaisons et de métaphores outrées proviennent d'un manque de goût qui exagère ou fausse complètement certains rapprochements analogiques. Les écrivains coupables de ces excès ressemblent aux architectes qui « font de fausses fenêtres pour la symétrie (1) ».

III. — **Scientifique** : l'écueil pour celui qui raisonne par analogie, c'est de transformer des conjectures plus ou moins probables en certitudes ou de simples analogies en identités ; c'est encore de

(1) PASCAL, *Pensées*, art. VII, 22.

voir partout des ressemblances en négligeant les différences (1).

**Exemples :** c'est pour avoir exagéré les analogies entre l'âme humaine et la société que Platon, dans ses *Lois* et sa *République*, sacrifie la liberté individuelle à l'omnipotence de l'État. Des sociologues contemporains outrent jusqu'à la minutie les rapprochements, vrais dans les grandes lignes, entre une société et un organisme (2). — Tel médecin en ordonnant un remède, tel ministre en proposant une mesure législative s'autorise de précédents ; mais ils oublient que les circonstances ont changé. — En philosophie, l'abus de l'analogie n'est pas rare : vg. on compare la volonté à une balance et l'on nie la liberté ; on se représente les phénomènes de l'âme par analogie avec ce qu'on appelle la matière et l'on est matérialiste ; certains philosophes anciens ont rabaisé la divinité en la concevant sur le modèle de l'humanité, dont il lui prêtait même les vices ; c'est l'excès de l'*anthropomorphisme* (Ps. 214, § III, REMARQUE).

**Conclusion : Règles pour l'emploi de l'Analogie :** pour faire un bon usage de l'analogie et pour éviter les dangers qu'elle présente, il faut suivre les règles suivantes :

I. — Ne pas fonder ses conclusions sur des ressemblances rares et secondaires.

II. — Ne pas négliger les différences.

III. — Ne pas confondre les conclusions probables de l'analogie avec les conclusions certaines de l'induction et de la déduction.

(1) C'est une judicieuse remarque de Bacon : *Intellectus humanus ex proprietate sua facile supponit majorem ordinem et equalitatem in rebus quam invenit ; et quoniam multa sint in natura monodica et plena imparitatis, tamen affertur parallela et correspondentia et relativa que non sunt* (*Novum organum*, l. I, Aph. 45). Il y a de l'unité dans le plan de la nature ; mais l'unité comporte la variété ; il ne faut donc pas la confondre avec l'uniformité.

(2) RENÉ WOERNER, *Organisme et société*. — Cf. P. LEROY-BEAULIEU, *l'État moderne et ses fonctions*, ch. 1. — SCHIFFELLE, *Structure et vie du corps social*.

## CHAPITRE V

### MÉTHODE DES SCIENCES MORALES (1)

#### 88. — OBJET ET DIVISION DES SCIENCES MORALES

I. — **Objet :** les sciences morales recherchent les lois de l'*activité individuelle* dans ses libres manifestations ; elles ont par conséquent pour objet l'homme en tant qu'*être moral*, en tant que *personne*. c'est-à-dire considéré comme un individu conscient et libre (Ps. 203).

II. — **Division :** on peut étudier l'homme tel qu'il est ou tel qu'il doit être ; c'est pourquoi les sciences morales recherchent les lois *réelles* ou les lois *idéales* de l'activité humaine. De là deux grandes divisions :

A) **Sciences morales théoriques ou de l'ordre réel :** elles sont *théoriques* et *réelles* parce qu'elles ont pour but immédiat la *connaissance* des choses humaines *telles qu'elles sont*. On range dans ce premier groupe les sciences suivantes : **Psychologie, Histoire, Philologie, Science sociale ou Sociologie.** La Sociologie se subdivise en plusieurs branches : vg. la **Politique théorique** qui recherche les lois d'un bon gouvernement ; l'**Économie politique** qui recherche les lois présidant à l'accroissement de la richesse ; le **Droit** qui tâche de dégager de l'étude des diverses législations les conditions d'une parfaite administration de la justice, etc... Toutes ces sciences, s'appuyant sur l'**observation** des faits individuels et sociaux, s'efforcent d'en dégager les *lois réelles* qui les régissent.

(1) E. CHARLES, *Éléments de philosophie*, ch. XXXIX. — BARBER, *Logique*, ch. XVII. — S. MILL, *Système de logique*..., l. VI. — S'GRAVEANDE, *Introduction à la philosophie*.

B) **Sciences morales pratiques ou de l'ordre idéal** : elles sont **pratiques**, parce qu'elles ont pour but prochain de déterminer ce qui **doit être**, c'est-à-dire les **lois idéales**, qu'elles imposent ensuite comme **règles** à l'activité humaine. On classe dans ce groupe les sciences suivantes : **Logique, Morale, Esthétique, Politique pratique, Economie politique et Droit** dans leur partie *préceptive*, etc. Elles s'appuient sur les observations recueillies par les sciences morales *théoriques* et sur les lois réelles que celles-ci ont établies par induction ; c'est de ces vérités, observations et lois réelles, que les sciences morales *pratiques* déduisent les lois idéales qu'elles formulent, sous le mode impératif.

La *Logique* a pour idéal, le **vrai** ; — la *Morale*, le **bien** ; — l'*Esthétique*, le **beau** ; — la *Politique*, le **respect des droits** et la « **promotion** » du **progrès** physique, intellectuel et moral ; — le *Droit*, le **juste** et l'**équitable** ; — l'*Economie politique*, le **développement de la richesse**. Chacune de ces sciences formule un certain nombre de *règles*, qui dirigent l'activité humaine privée et sociale vers le but idéal que chacune se propose : c'est pourquoi on les nomme sciences « *normatives* » (Wundt), de *norma* (règle).

A. — **Sciences morales théoriques et réelles** :

- I. — Philologie
- II. — Psychologie expérimentale
- III. — Histoire
- IV. — Sociologie
 

}	POLITIQUE THÉORIQUE
	ÉCONOMIE POLITIQUE THÉORIQUE
	DRIT THÉORIQUE

B. — **Sciences morales pratiques et idéales** :

- I. — Logique
- II. — Morale
- III. — Esthétique
- IV. — Politique pratique
- V. — Economie politique pratique
- VI. — Droit pratique

88. — DIFFÉRENCE DES MÉTHODES

La différence résulte du but même poursuivi par chacun des groupes :

A) **Méthode des sciences morales théoriques** : elle est surtout **inductive** ; le psychologue, l'historien, le philologue, le sociologue, pour déterminer les lois réelles de l'activité humaine, doivent, comme le physicien et le naturaliste, observer les faits, expérimenter dans la mesure restreinte où l'expérimentation est possible dans les sciences morales, et conclure des faits aux lois qui les régissent, au moyen du raisonnement inductif. La *déduction* y a aussi son rôle mais *secondaire* ; on peut tirer des lois établies les conséquences qui en découlent : vg. si on parvenait à déterminer la loi universelle qui régit l'évolution de l'humanité, on pourrait tenter, par voie *deductive*, d'en tirer la prévision de l'avenir de telle ou telle société.

B) **Méthode des sciences morales pratiques** : le logicien, le moraliste, l'esthète, le politique, le juriste, l'économiste posent un **idéal** à atteindre : le vrai, le bien, le beau, le type d'un bon gouvernement, le juste, l'accroissement de la richesse. Puis ils recherchent les **moyens** propres à atteindre cet idéal. Enfin de ces deux données combinées ils *déduisent* les **règles** qu'il faut suivre pour l'atteindre. Le procédé *essentiel* de ces sciences est donc la **déduction**.

On peut esquisser ainsi ce genre de déduction :

La **MAJEURÉ** contient l'**idéal** à atteindre ; c'est un **optatif**.

La **MINURE** contient les **moyens** de l'atteindre ; c'est un **indicatif**.

La **CONCLUSION** contient les **règles** à suivre pour l'atteindre ; c'est un **impératif** <sup>(1)</sup>.

(1) M. RAUPE (*Logique*, ch. xvii, 2<sup>e</sup> section, § 1) apporte en exemple le syllogisme suivant qui résume la science politique.

MAJEUR. Elle pose le **but idéal** qu'il serait désirable d'atteindre : *Telle chose est le vrai bien de la société auquel il faut tendre.*



Mais l'**observation** et l'**induction** ont aussi leur rôle dans les sciences morales *pratiques*. Pour déterminer le but idéal que l'homme doit poursuivre dans les manifestations diverses de son activité, il faut savoir ce qu'il est, ce que sont ses facultés. Il faut donc connaître la psychologie, l'histoire. De même pour déterminer les moyens que l'homme doit mettre en œuvre pour atteindre l'idéal proposé, il faut connaître les lois de l'ordre réel, lois psychologiques, économiques, sociales, qui dirigent son activité. Mais ces lois sont le résultat d'*inductions* préalables, établies par les sciences morales *théoriques*, la psychologie, l'histoire, la science sociale, etc.

C) **Emploi différent** : les deux méthodes, inductive et déductive, trouvent donc leur emploi dans les sciences morales. Mais elles ne sont pas dans ces sciences ce qu'elles sont dans les sciences mathématiques ou dans les sciences physiques et naturelles ; elles sont plus ou moins *modifiées* par la nature même et la complexité de l'*objet* auquel elles s'appliquent : l'activité consciente, raisonnable et libre de l'homme. Ainsi :

I. — Dans les **Mathématiques**, la méthode *déductive* est une forme qui crée son propre contenu, puisque les notions mathématiques sont des *constructions idéales* faites avec quelques éléments très simples empruntés à l'expérience (38, III). La part de l'expérience y est réduite à sa plus simple expression. Dans les sciences **morales pratiques**, nous l'avons vu, la déduction doit s'appuyer sur des observations et des inductions préalables. Comme leur idéal doit être *pratique*, il faut qu'elles se fonde sur l'expérience, autrement elles n'offriraient qu'un idéal en l'air, contre nature.

II. — Dans les sciences **physiques**, la méthode *inductive* use largement de l'expérimentation ; dans les sciences **morales**, l'expérimentation a un domaine restreint (Ps. 9). — Dans les sciences **physiques et naturelles**, l'induction aboutit à des lois géné-

*MISE EN ŒUVRE.* Elle exprime ce qu'il est possible et utile de faire actuellement dans les circonstances données, voilà jusqu'à quel point et par quels moyens la fin idéale peut être réalisée.

*CONCLUSIONS :* Elle applique la forme optative de l'idéal aux moyens indiqués : Donc il faut employer ces moyens si vous voulez atteindre la fin proposée.

rales précises. En psychologie, on a pu déterminer avec rigueur certaines lois : celles qui régissent les phénomènes conditionnés par l'organisme, parce qu'ils ont, comme les phénomènes physiques, un caractère *fatal* : *vg.* lois de l'association des idées, de la mémoire. Mais, comme la liberté entre en jeu dans la plupart des phénomènes étudiés par les sciences morales, la présence de cet élément, dont l'intervention toujours possible peut dérouter toutes les prévisions, empêche d'établir des lois constantes et précises (Ps. 10 et *infra*, 93, I).

## 89. — LES SCIENCES PHYSIQUES ET LES SCIENCES MORALES

A) **Tentative de réduction** : l'école positiviste prétend qu'il n'y a entre les diverses sciences qu'une différence de degré et non de nature. La Psychologie est absente de la hiérarchie des sciences d'A. Comte, qui en fait une branche de la Biologie. Les sciences sociales et politiques, que Comte nomme *Sociologie*, sont par là même sous l'étroite dépendance des sciences biologiques. Taine a dit dans le même sens : « Les questions historiques ne sont que des problèmes de mécanique ». Cette conception suppose que les modes supérieurs d'existence peuvent se ramener aux modes inférieurs, par suite que les phénomènes moraux ne sont qu'une forme plus complexe des phénomènes physiques.

B) **Réponse** : 1° Cette conception, finalement, a été repudiée par Comte qui reconnaît que de la forme inférieure à la forme supérieure il y a « un immense accroissement » (44, § 3, B). Il avait coutume de réfuter le matérialisme en disant : « C'est une explication du supérieur par l'inférieur ». C'est parfait ; mais, logique jusqu'au bout, Comte aurait dû reconnaître explicitement que les phénomènes psychologiques ne sont pas réductibles aux faits physiologiques.

2° De ce que l'activité intellectuelle et morale est accompagnée de mouvements nerveux on ne peut conclure qu'elle est elle-même un mouvement nerveux. Il y a en effet entre les phénomènes psychologiques (*vg.* la pensée, la volonté) et les phéno-

mènes physico-physiologiques (vg. vibrations cérébrales, circulation) une différence essentielle. Les phénomènes psychologiques sont conscients, aperçus dès qu'ils se produisent, avec une certitude absolue et sans intermédiaire; ils constituent des faits *originaux*. Comment les assimiler, sans absurdité, aux phénomènes physiologiques qui sont inconscients et qui, se ramenant à des mouvements, ont une forme, une vitesse, une direction? Mais quelle est donc la forme d'un sentiment? Quelle est la vitesse d'une volition? Quelle est la direction d'une idée? Autant de questions absurdes.

C) **Irréductibilité** : il est donc manifeste que, les objets des sciences physiques et naturelles d'une part et d'autre part les objets des sciences morales étant **absolument opposés**, les sciences morales sont irréductibles aux sciences physiques et naturelles. Voici les principales différences qui les séparent. Elles diffèrent par :

I. — **La nature des faits et des méthodes** : les faits que les sciences morales étudient ne peuvent être observés objectivement. Il faut ou bien les constater en soi par l'**observation subjective** (Ps. 7, § A) ou bien les admettre sur la foi du témoignage d'autrui (91). On ne peut ni les calculer ni les mesurer (Ps. 4, I). — Les sciences physiques emploient au contraire l'**observation objective** (64) et les faits qu'elles étudient sont mesurables (73).

II. — **Les caractères de leurs lois** : A) Les lois auxquelles aboutissent les sciences morales ne sont pas **fatales** : elles expriment des tendances qui peuvent toujours être comprimées ou contrariées par la liberté. De là vient qu'on ne peut pas prévoir les faits qu'elles régissent, ni les soumettre à l'expérimentation avec la même sûreté que les faits du monde extérieur gouverné par des lois fatales.

B) Les lois du monde physique sont toutes de la même espèce : ce sont des formules **indicatives**, qui résument les rapports invariables des faits. — Les lois du monde moral sont *non seulement indicatives* mais encore **impératives** : elles tracent la règle d'un idéal obligatoire. Il en résulte que les sciences morales ne peuvent se borner, comme les sciences physiques et naturelles, à la description et à l'explication des faits; il faut en outre

qu'après les avoir comparés à leur idéal elles les jugent et qu'elles se préoccupent de déterminer les moyens propres à réaliser de plus en plus cet idéal. — Après ces généralités il nous reste à exposer le genre de méthode propre aux principales sciences morales.

## ARTICLE PREMIER

## MÉTHODE DES SCIENCES MORALES THÉORIQUES

## SECTION I

## 90. — MÉTHODE DE LA PHILOGIE

La **Philologie** a pour objet la recherche des lois du langage soit dans une langue particulière, soit dans plusieurs langues, soit dans toutes les langues connues. Sa méthode est surtout **inductive**. Comme les causes des transformations des langues doivent être cherchées dans les lois mêmes de la pensée et de l'expression, le philologue a besoin de la psychologie et de la physiologie. Pour *induire* les lois propres du langage, il use de la **Méthode comparative**; il rapproche les mots d'une même langue et les langues entre elles, à l'exemple des naturalistes (\*). Il fait pour ainsi dire la *biologie* des mots, déterminant les lois d'après lesquelles les mots naissent, se transforment et disparaissent. Ces

(\*) MAX MÜLLER, *Leçons sur la science du langage*, Leçons I, II, III. — V. HENRI, *Précis de Grammaire comparée du grec et du latin*. — F. BUESSE, *Grammaire historique de la langue française*. — On peut citer comme modèle d'un emploi judicieux de la méthode philologique le récent ouvrage de J. Lebelon intitulé : *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*. — Cf. Psychol. n. 244.

lois une fois établies il en pourra déduire les règles de la grammaire générale (Ps. 233 ; Conclusion, 241).

## SECTION II

## 91. — MÉTHODE DE LA PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE

Elle a été expliquée tout au long en Psychologie (6-11).

## SECTION III

## 91 bis. — MÉTHODE DES SCIENCES HISTORIQUES

A) **Objet de l'histoire** : l'histoire (*ιστορία, information*) est la science du passé des sociétés humaines ; c'est « la mémoire de l'humanité (\*) ». Elle a pour objet les **événements passés**, qui par conséquent ne peuvent plus être observés. Mais, dira-t-on, les phénomènes observés par les autres sciences sont passés aussi. C'est vrai ; mais ces faits peuvent être reproduits au moyen de l'expérimentation ; ils ne sont donc pas strictement passés. Les faits historiques au contraire sont caractérisés par la rencontre d'un grand nombre de circonstances. Or l'historien n'a aucunement le pouvoir de réaliser de nouveau cet ensemble complexe.

B) **Division** : l'histoire se subdivise suivant la nature des phénomènes moraux particulièrement étudiés. C'est ainsi qu'on a l'histoire : 1) des *arts, des lettres, des sciences*, qui recherche les manifestations de l'activité esthétique et scientifique ; — 2) des *religi-*

(\*) CICEROX a donné de l'histoire cette définition descriptive : *Historia est textis temporum, lux veritatis, vita memoriz, magistra vitiz, nuntia vetustatis* (*De oratore*, II, 9).

gions ; — 3) des *systèmes philosophiques* ; — 4) de la *civilisation* ; — 5) du *commerce et de l'industrie* ; — 6) de la *vie des sociétés*, qui fournit des matériaux à la Sociologie et à la Politique pratique etc.

C) **Éléments de la science historique** : cette science implique (\*) :

I. — La **Critique du témoignage en général**.

II. — La **Critique historique des témoignages particuliers**, source d'informations de l'histoire.

III. — **L'Histoire proprement dite**, qui raconte les faits passés et les explique par leurs *causes particulières et immédiates*.

IV. — **La Philosophie de l'histoire**, qui s'efforce de dégager les *causes générales et les lois supérieures* de la vie des peuples.

92. — 1<sup>er</sup> ÉLÉMENT : CRITIQUE DU TÉMOIGNAGE EN GÉNÉRAL

Le plus grand nombre des faits historiques ne pouvant être connus par l'observation directe et personnelle, puisqu'ils sont passés, il faut recourir à l'observation *indirecte*, à un mode particulier d'information : le **témoignage** des hommes.

(\*) DAWSON, *Cours d'études historiques*, T. I. — LAPLACE, *Essai philosophique sur la probabilité*. — COUSSIN, *Exposition de la théorie des chances, Essai sur les fondements de nos connaissances*. — S. MILL, *Système de Logique*,... I, VI, ch. X, XI. — A. BAIN, *Logique déductive et inductive*, L. V, ch. VII. — OLLÉ-LAPRENE, *La certitude morale*. — E. NAVILLE, *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, AVRIL 1873. — PILLON, dans l'*Année philosophique*, 1867 ; dans la *Critique philosophique*, 1873, T. II. — DE SWERT, *Principes de la critique historique*. — LAMOLOIS et SÉNOCOS, *Introduction aux études historiques*. — BALDI, *Art d'écrire au vrai*, ch. VIII, IX, XI, XX. — A. LAVIGNI, *La critique*, dans l'*Ouvrage collectif* : *Un siècle, mouvement du monde de 1800 à 1900*, II<sup>e</sup> p. — TATY, *Essais de critique et d'histoire*, Préface. — M. DEBOIS, *Du rôle de la Géographie dans l'enseignement et dans l'éducation*, Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, 21 sept. 1893. — M. DEBOIS et C. CUY, *Précis de Géographie*, Préface. — A. DE LAPFARRE, *Leçons de Géographie physique*, Préface. — SEYAN, *Grundzüge der physischen Erdkunde*. — G. REISSER, *La Méthode scientifique de l'histoire littéraire*.